

Appel à projet
Relatif à la création d'une plateforme dédiée au polyhandicap
composé d'un établissement pour enfants et adolescents
polyhandicapés (EEAP) et d'une maison d'accueil spécialisée (MAS)
dans le bassin de santé centre-est

ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

Prestations en Etablissement pour Enfants et Adolescents
Polyhandicapés (EEAP) :

30 places pour enfants et adolescents en situation de
polyhandicap ;

Prestations en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) :

30 places pour adultes en situation de polyhandicap.

Dossier à envoyer et à déposer au plus tard le 28 octobre

2025 à 11 h.

Thèmes	Critères	Note	Total de points
Qualité et cohérence du projet de service	Modalités de mise en œuvre de la plateforme dédiée au polyhandicap.	/10	/60
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
Compétence et expérience du candidat	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	/10
Efficience médico-économique du projet	Capacité financière du candidat à porter un projet de plateforme dédiée au polyhandicap.	/10	/30
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
Total		/100	/100

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Kawéni, le 29/8/2025

Le Directeur Général de l'agence régionale de santé de Mayotte

